



**PROCES VERBAL RECAPITULATIF DE L'ELECTION DES
REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE
CATEGORIE B**

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

**BUREAU CENTRAL DE VOTE INSTALLE AU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE**

Le 6 décembre à 20 heures 39, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,,
en exécution du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires
des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, s'est réuni le bureau de vote déterminé par l'arrêté
numéro 2018-03 du 21 novembre 2018 composé de :

- ♦ Président : M. Jean-Michel GUSTAVE DIT DUFLO
- ♦ Président suppléant : M. Mickel MEDINA
- ♦ Secrétaire : Mme Louisa FAIRN
- ♦ Secrétaire suppléant : Mme Murielle CIMIA

et en présence de :

Organisations syndicales	Délégués de listes
UNSA Territoriaux	Joseph Max BOUBOUNE Suppléant : Jean, Eudes BAUDRIER
U.T.C - U.G.T.G	Max Charly FLORET

Il a été procédé aux constatations suivantes :

VOTE PAR CORRESPONDANCE AU BUREAU CENTRAL DE VOTE

Enveloppes mises à part, sans donner lieu à émargement :

<input checked="" type="checkbox"/> Les enveloppes extérieures non acheminées par La Poste :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Celles parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Celles qui ne comportent la signature du fonctionnaire et son nom écrit lisiblement	4
<input checked="" type="checkbox"/> Celles qui sont parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même fonctionnaire :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Celles qui comprennent plusieurs enveloppes internes :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Autres cas de nullité : - bulletins sans enveloppes de scrutin ; -	7
TOTAL ENVELOPPES EXTERIEURES MISES A PART	11

Dès la clôture du scrutin, il est procédé au dénombrement des émargements :

- Nombre d'électeurs inscrits : 583

65

- Nombre d'émargements : 382

Le dépouillement général donne les résultats suivants :

a. Nombre d'électeurs inscrits :	583
b. Nombre d'émargements :	382
c. Nombre d'enveloppes recensées :	382
d. Nombre d'enveloppes nulles (comportant une mention ou un signe distinctif) :	3
e. Nombre d'enveloppes renfermant des bulletins nuls :	4
<input checked="" type="checkbox"/> bulletin de vote pour une liste incomplète :	0
<input checked="" type="checkbox"/> ou avec radiation et adjonctions de noms :	0
<input checked="" type="checkbox"/> ou avec modifications de l'ordre de présentation des candidats :	2
<input checked="" type="checkbox"/> ou comportant un signe distinctif :	2
<input checked="" type="checkbox"/> ou portant des mentions :	0
f. Nombre d'enveloppes renfermant :	4
<input checked="" type="checkbox"/> des bulletins blancs :	1
<input checked="" type="checkbox"/> ou sans bulletin :	3
TOTAL DES SUFFRAGES NULS (d + e + f) :	11
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES (c - (d + e + f)) :	371

Suffrages obtenus par chacune des listes en présence :

INTITULE DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS
CFTC	17
F.A.-F.P.T	27
SUT-CT	22
U.N.S.A	142
UACL-CGTG	23
UTC-UGTG	140

ATTRIBUTION DES SIEGES :

a) Nombre total de sièges de représentants titulaires attribués à chaque liste :

Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{371}{6} = 61,83$$

Liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Attribution des sièges restant		Attribution des sièges restant		Nombre total de sièges attribués
			Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	
F.A.-F.P.T	27	0	27		27		0

05

SUT-CT	22	0	22		22		0
U.N.S.A	142	2	47,33	1	35,5		3
UACL- CGTG	23	0	23		23		0
CFTC	17	0	17		17		0
UTC- UGTG	140	2	46,67		46,67	1	3
Total	371						6

b) **représentants titulaires et suppléants désignés :**

En application des dispositions statutaires, les représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire désignés pour la catégorie B sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants	Liste
<p><i>Groupe hiérarchique 4</i></p> <p>1- Mme FLORY Sonia 2- Mme JAFFARD Marie-Eve</p>	<p>3- M. GANE Pascal Fred 4- M. DELOS Patrick</p>	<p>U.N.S.A U.N.S.A</p>
<p><i>Groupe hiérarchique 3</i></p> <p>1- M. GIRONDIN Jean-Luc 1- M. MONTOUT JEAN-MARIE 2- M. PLUMAIN Peggy Marisa 3- M. PIERRE RAYMOND</p>	<p>2- M. LAURENT Christian Michel 4- M. LODIN PAULOWNIA 5- Mme NOBLE Annick 6- Mme NAGERA VERONIQUE</p>	<p>U.N.S.A UTC-UGTG UTC-UGTG UTC-UGTG</p>

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :

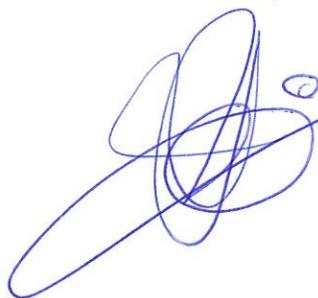
NEANT

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

65

Le procès-verbal, dressé et clos le 6 décembre 2018 à Basse - Terre est signé, après lecture, par le Président, le Secrétaire et tous les membres du Bureau de vote, délégués de chacune des listes électorales dûment convoqués. Un exemplaire est adressé sans délai au Préfet du département ainsi qu'aux fonctionnaires habilités à représenter les listes de candidatures.

Le Président,



Jean-Michel
GUSTAVE DIT
DUFLO

Le Président suppléant,



Mickel MEDINA

La Secrétaire,



Louisa FAIRN

La Secrétaire suppléante,



Murielle CIMIA

Les délégués des listes,

Max Charly FLORET:



Joseph Max BOUBOUNE:

